

ÉTUDES DE MÉDECINE

Quelque 3 000 demandes d'inscription

À la seconde session de l'examen d'entrée en médecine, quelque 3 000 demandes d'inscription ont été reçues. Elle sera organisée le 5 septembre prochain.

Les futurs étudiants en médecine ou en dentisterie avaient jusqu'à dimanche minuit pour s'inscrire à la seconde session de l'examen d'entrée, organisée le 5 septembre prochain. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a reçu environ 3 000 demandes d'inscription, indique-t-elle lundi. Ce chiffre n'est toutefois pas définitif car les candidats ont encore jusqu'au 14 août pour s'acquitter des frais d'inscription.

30 € déboursés puis remboursés

Pour participer à l'examen d'entrée aux études en médecine et dentisterie, il faut déboursier 30 euros, une somme remboursée en cas de participation effective à l'épreuve. Les candidats ont jusqu'au 14 août pour s'acquitter de ces frais.

En outre, un délai est laissé aux futurs étudiants pour changer d'avis : ils peuvent annuler leur inscription jusqu'au 31 août. Le nombre d'inscriptions définitives sera alors connu.

Cependant, tous ne se présenteront pas le jour de l'examen. « *On estime qu'environ une dizaine de pour cent de candidats ne viendront pas* », explique Romain Poriaux, chargé des relations extérieures de l'ARES.

Depuis l'an passé, pour suivre des études en médecine ou en dentisterie, un examen d'entrée doit être réussi. Celui-ci se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples et évalue huit matières réparties en deux catégories : « connaissance et compréhension des matières scientifiques » d'une part et « communication et analyse critique de l'information » d'autre part.

20,26 % de réussite en juillet

Pour réussir l'épreuve, le candidat devra obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour chaque partie et un minimum de 8/20 dans chaque matière.

Une première session a été organisée le 6 juillet dernier, lors de laquelle un taux de réussite de 20,26 % a été atteint. Au total, ce sont 684 candidats qui ont été proclamés lauréats par le jury. ■